

Procédure file

Informations de base		
RSP - Résolutions d'actualité	2017/2838(RSP)	Procédure terminée
Résolution sur le Myanmar/la Birmanie, en particulier la situation des Rohingyas		
Sujet 6.10.08 Libertés fondamentales, droits de l'homme, démocratie, état de droit en général		
Zone géographique Myanmar Birmanie		

Acteurs principaux	
Parlement européen	

Evénements clés			
14/09/2017	Résultat du vote au parlement		
14/09/2017	Débat en plénière		
14/09/2017	Décision du Parlement	T8-0351/2017	Résumé
14/09/2017	Fin de la procédure au Parlement		

Informations techniques	
Référence de procédure	2017/2838(RSP)
Type de procédure	RSP - Résolutions d'actualité
Sous-type de procédure	Débat ou résolution d'urgence
Base juridique	Règlement du Parlement EP 144
Etape de la procédure	Procédure terminée

Portail de documentation					
Proposition de résolution		B8-0525/2017	13/09/2017	EP	
Proposition de résolution		B8-0527/2017	13/09/2017	EP	
Proposition de résolution		B8-0528/2017	13/09/2017	EP	
Proposition de résolution		B8-0529/2017	13/09/2017	EP	
Proposition de résolution		B8-0530/2017	13/09/2017	EP	

Proposition de résolution	B8-0531/2017	13/09/2017	EP	
Proposition de résolution commune	RC-B8-0525/2017	13/09/2017		
Texte adopté du Parlement, lecture unique	T8-0351/2017	14/09/2017	EP	Résumé

Résolution sur le Myanmar/la Birmanie, en particulier la situation des Rohingyas

Le Parlement européen a adopté une résolution sur le Myanmar/la Birmanie, en particulier la situation des Rohingyas.

Le texte adopté en plénière avait été déposé en tant que résolution commune par les groupes PPE, S&D, ECR, ALDE, GUE/NGL, Verts/ALE et EFDD.

Le Parlement a exhorté les forces armées et de sécurité à cesser immédiatement les meurtres, le harcèlement et le viol des Rohingyas et l'incendie de leurs maisons, et a demandé au gouvernement du Myanmar de lever immédiatement toutes les mines terrestres le long de la frontière avec le Bangladesh.

Les députés ont rappelé que, selon l'Agence des Nations Unies pour les réfugiés (HCR), plus de 300.000 Rohingyas musulmans fuyant la violence dans l'État de Rakhine se étaient réfugiés au Bangladesh au cours des deux dernières semaines, et que les mines terrestres déposées par Myanmar avaient pour but d'empêcher leur retour.

Notant que les agences des Nations Unies ne sont pas en mesure de fournir de l'aide humanitaire, y compris de la nourriture, de l'eau et des médicaments aux Rohingyas, et sont interdites de pénétrer dans les zones touchées par le conflit, le Parlement a demandé que les organisations d'aide humanitaire puissent accéder à toutes les zones de conflit et aux personnes déplacées, sans discrimination.

Le gouvernement du Myanmar et la conseillère d'Etat Aung San Suu Kyi en particulier devraient condamner sans équivoque toute incitation à la haine raciale ou religieuse et lutter contre la discrimination sociale et les hostilités contre la minorité Rohingya.

Le Parlement a rappelé à Aung San Suu Kyi, lauréate du Prix Sakharov 1990, que le prix était décerné à ceux qui défendent les droits de l'homme, protègent les droits des minorités et respectent le droit international. Il a attiré l'attention sur la nécessité d'examiner si le prix Sakharov pourrait être retiré en cas de violations de ces critères après l'attribution du prix.

Le Parlement a demandé à la Haute Représentante et aux États membres de l'UE d'accentuer leur pression sur le gouvernement du Myanmar et les forces de sécurité pour mettre un terme aux violations des droits et de jouer un rôle actif en faveur d'une action immédiate au niveau des Nations Unies. Il a précisé que l'UE était prête à envisager des sanctions punitives ciblées contre des individus ou des entités, et à examiner les conséquences dans le cadre des préférences commerciales accordées au Myanmar. La Haute Représentante devrait faire rapport au Parlement sur les initiatives de l'UE.

En outre, le Parlement a demandé:

- que l'ASEAN et les gouvernements régionaux adoptent des mesures immédiates pour accentuer la pression exercée sur le gouvernement du Myanmar afin qu'il mette un terme aux violations des droits;
- l'adoption d'une résolution de l'Assemblée générale et du Conseil de sécurité des Nations unies condamnant les violations des droits, insistant sur l'accès à l'État de Rakhine et exigeant que des comptes soient rendus pour les violations graves du droit international par toutes les parties;
- l'utilisation par la Chine et d'autres acteurs internationaux et régionaux de tous les canaux à leur disposition afin d'exiger la fin des atrocités et de contribuer à un règlement pacifique;
- que l'UE et ses États membres accueillent favorablement les rapports et déclarations des représentants des Rohingyas au sujet de la situation sur le terrain;
- la création d'un bureau du Haut-Commissaire des Nations unies aux droits de l'homme en Birmanie/au Myanmar, disposant d'un mandat complet.

Enfin, le Parlement a reconnu les efforts du Bangladesh, face à cette catastrophe humanitaire, visant à faciliter la protection des centaines de milliers de réfugiés Rohingyas.